Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 64362

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

CS-75-64362

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					
Commerces et services de proximité.			c1a																				
Commerces et services de proximité.				c1a																			
Commerces et services de proximité.					c1a																		
Divertissement commercial.						c2a																	
Divertissement commercial.							c2a																
Divertissement commercial.								c2a															
Divertissement commercial avec lieu de rassemblement.									c2b														
Divertissement commercial avec lieu de rassemblement.										c2b													
Divertissement commercial avec lieu de rassemblement.											c2b												
Commerces d'hébergement et de congrès.												c2c											
Commerces d'hébergement et de congrès.													c2c										
Commerces d'hébergement et de congrès.														c2c									
Commerces de restauration.															c2d								
Commerces de restauration.																c2d							
Commerces de restauration.																	c2d						

Débits de boisson et danse.																			c5a				
Débits de boisson et danse.																				c5a			
Débits de boisson et danse.																					c5a		
Industries de recherche et de développement.																						I1	
Industries de recherche et de développement.																							I1
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles		5532															★						
Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles		5533															★						
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
Commerce présentant des spectacles à caractère érotique.		5824																★	★	★			
Ciné-parc		7213						★	★	★													
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Détachée (isolée)			★			★		★			★			★			★	★			★		
Jumelée				★			★		★			★			★				★				★
En rangée					★			★		★			★			★				★			
5- NORMES DE LOTISSEMENT																							
5-1- TERRAIN																							
Largeur (mètre)	min.		30	12	6	35	14	8	35	14	8	35	16	8	35	12	6	35	35	12	6	35	12
Profondeur (mètre)	min.		30	30	30	60	60	60	60	60	60	60	60	60	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Superficie (mètre carré)	min.		900	360	180	2100	840	480	2100	840	480	2100	960	480	1050	360	180	1050	1050	360	180	1050	360
6- NORMES DE ZONAGE																							
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Hauteur (étage)	min./max.																						
Largeur (mètre)	min.		6	6	6	8	8	8	10	8	8	10	8	8	8	6	6	6	8	6	6	8	8
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		36	36	36	80	80	80	100	80	80	100	80	80	80	60	60	36	80	60	60	80	80
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																							
PIIA: Zone assujettie en partie ou en totalité à un PIIA. L'application est déterminée en vertue du règlement sur le PIIA. Vérifiez la cartographie.																							
Usage conditionnel (Article 16.1 : usages industriels de l'alimentation, de la boisson et du vêtement reliés à une activité commerciale.)																							
8- ARTICLES APPLICABLES																							
Article 1314 à 1317 du chapitre 11 du règlement de zonage			H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
555	Les dispositions relatives aux industries artisanales s'appliquent selon les articles 1323 à 1325.

11- NOTES (ARTICLES)	
Code	**Description**
H	Les marges prescrites pour les centres-villes s'appliquent aux bâtiments principaux.

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2019-54	ARS-1183	2019-04-25
VS-RU-2019-126	ARS-1244	2020-01-09

Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 64362

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

CS-75-64362

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					
Industries de recherche et de développement.			I1																				
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.				p1a																			
Établissements à caractère religieux.					p2a																		
Établissements à caractère religieux.						p2a																	
Établissements à caractère religieux.							p2a																
Établissements d'enseignement.								p2b															
Établissements d'enseignement.									p2b														
Établissements d'enseignement.										p2b													
Établissements de santé et de services sociaux.											p2c												
Établissements de santé et de services sociaux.												p2c											
Établissements de santé et de services sociaux.													p2c										
Établissements culturels, sportifs et communautaires.														p2d									
Établissements culturels, sportifs et communautaires.															p2d								
Établissements culturels, sportifs et communautaires.																p2d							
Établissement relié aux affaires publiques.																	p2e						
Établissement relié aux affaires publiques.																		p2e					
Établissement relié aux affaires publiques.																			p2e				
Services administratifs, financiers et immobiliers.																				S1			
Services administratifs, financiers et immobiliers.																					S1		
Services administratifs, financiers et immobiliers.																						S1	
Services personnels.																						S2	
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles		5532																					
Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles		5533																					
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
Commerce présentant des spectacles à caractère érotique.		5824																					
Ciné-parc		7213																					
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Détachée (isolée)					★				★			★				★			★	★			★
Jumelée						★				★			★	★			★				★		
En rangée			★				★	★			★				★			★				★	
5- NORMES DE LOTISSEMENT																							
5-1- TERRAIN																							
Largeur (mètre)	min.		8		35	12	6	6	35	12	6		12	12	6		12	6	35	35	12	6	30
Profondeur (mètre)	min.		30		60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	30	30	30	30
Superficie (mètre carré)	min.		240		2100	720	360	360	2100	720	360		720	720	360		720	360	2100	1050	360	180	900
6- NORMES DE ZONAGE																							
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Hauteur (étage)	min./max.																					1/0	
Largeur (mètre)	min.		8		10	6	6	6	10	6	6	6	6	6	6	10	6	6	8	8	6	6	
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		80		100	60	60	60	100	60	60	60	60	60	60	100	60	60	80	80	60	60	
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																							
PIIA: Zone assujettie en partie ou en totalité à un PIIA. L'application est déterminée en vertue du règlement sur le PIIA. Vérifiez la cartographie.																							
Usage conditionnel (Article 16.1 : usages industriels de l'alimentation, de la boisson et du vêtement reliés à une activité commerciale.)																							
8- ARTICLES APPLICABLES																							
Article 1314 à 1317 du chapitre 11 du règlement de zonage			H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
555	Les dispositions relatives aux industries artisanales s'appliquent selon les articles 1323 à 1325.

11- NOTES (ARTICLES)	
Code	**Description**
H	Les marges prescrites pour les centres-villes s'appliquent aux bâtiments principaux.

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2019-54	ARS-1183	2019-04-25
VS-RU-2019-126	ARS-1244	2020-01-09

Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 64362

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

CS-75-64362

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					
Services personnels.			S2																				
Services personnels.				S2																			
Services professionnels et sociaux.					S3																		
Services professionnels et sociaux.						S3																	
Services professionnels et sociaux.							S3																
Services particuliers.								S4															
Services particuliers.									S4														
Services particuliers.										S4													
Services éducatifs à but lucratif.											S5												
Services éducatifs à but lucratif.												S5											
Services éducatifs à but lucratif.													S5										
Centre de recherche.														S6									
Centre de recherche.															S6								
Centre de recherche.																S6							
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles		5532																					
Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles		5533																					
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
Commerce présentant des spectacles à caractère érotique.		5824																					
Ciné-parc		7213																					
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Détachée (isolée)					★			★			★			★									
Jumelée			★			★			★			★			★								
En rangée				★			★			★			★			★							
5- NORMES DE LOTISSEMENT																							
5-1- TERRAIN																							
Largeur (mètre)	min.		12	6	35	12	6	35	12	6	30	12	6	35	14	8							
Profondeur (mètre)	min.		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30							
Superficie (mètre carré)	min.		360	180	1050	360	180	1050	360	180	900	360	180	1050	420	240							
6- NORMES DE ZONAGE																							
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Hauteur (étage)	min./max.																						
Largeur (mètre)	min.		6	6	8	6	6	8	6	6	5	6	6	8	8	8							
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		60	60	80	60	60	80	60	60	50	60	60	80	80	80							
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																							
PIIA: Zone assujettie en partie ou en totalité à un PIIA. L'application est déterminée en vertu du règlement sur le PIIA. Vérifiez la cartographie.																							
Usage conditionnel (Article 16.1 : usages industriels de l'alimentation, de la boisson et du vêtement reliés à une activité commerciale.)																							
8- ARTICLES APPLICABLES																							
Article 1314 à 1317 du chapitre 11 du règlement de zonage			H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H							

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

555	Les dispositions relatives aux industries artisanales s'appliquent selon les articles 1323 à 1325.

11- NOTES (ARTICLES)

Code	Description
H	Les marges prescrites pour les centres-villes s'appliquent aux bâtiments principaux.

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2019-54	ARS-1183	2019-04-25
VS-RU-2019-126	ARS-1244	2020-01-09